

Etudier à l'Etranger

Informations

- ✓ **Langue officielle:** Ukrainien
- ✓ **Capitale:** Kiev
- ✓ **Population:** 47.732.079
- ✓ **Superficie:** 603.700 km²
- ✓ **Monnaie:** Hryvnia
- ✓ **Indicatif téléphonique:** +380
- ✓ **Domaine internet:** .ua

Présentation

Les différents enseignements en Ukraine

L'Ukraine compte pas moins de 200 établissements publics et privés d'enseignement supérieur organisés sous forme des universités, des académies, des instituts polytechniques, pédagogiques et d'autres établissements spécialisés du 3ème et 4ème degré d'accréditation. Le système de l'enseignement supérieur depuis l'indépendance du pays a subi des modifications structurelles, ce qui lui a permis de développer plusieurs types de formation et de qualification, souples et adaptés aux standards d'enseignement de la plupart des pays développés, reconnus par l'UNESCO, ainsi que par un grand nombre d'organismes internationaux compétents dans la matière. Les étudiants étrangers font leurs études dans les établissements qui sont non seulement accrédités à un niveau approprié, mais qui possèdent aussi une licence spéciale leur octroyant le droit de travailler avec les étudiants étrangers. La qualité des cours qu'ils dispensent aux étudiants étrangers est contrôlée directement par le Ministère de l'Education et des Sciences de l'Ukraine.

• La durée des études et les diplômes :

L'année universitaire commence le 1er septembre et se termine le 30 juillet. Elle est divisée en deux semestres (1er septembre/30 janvier et 1er février/30 juillet).

– Pour les facultés techniques, économiques et humanitaires :

Le premier diplôme, le Bachelor se prépare en 4 ans, sans compter une année d'études de langue ukrainienne (russe) à la faculté préparatoire. Les étapes suivantes des études sont celles du Master (1 à 2 années) et, enfin, du Doctorat (2 à 3 années d'études supplémentaires).

– Pour les facultés de médecine :

Les études en médecine générale se poursuivent pendant 6 ans, dans les domaines de chirurgie dentaire et de la pharmacie – pendant 5 ans. Ceux qui le désirent peuvent entamer ensuite les études dites de «spécialisation» longues de 2 à 3 ans. Enfin, la préparation du Doctorat demande 2-3 ans de plus.

Conditions d'admission et d'inscription

Pour être admis à une Université ou à une Grande école le candidat étranger doit être titulaire d'un certificat d'études secondaires complètes.

Tous les candidats étrangers commencent leurs études par la « faculté préparatoire » où ils étudient la langue ukrainienne ou la langue russe, la civilisation ukrainienne, et d'autres matières selon la spécialité choisie. Après l'obtention du certificat d'études préparatoires ils sont inscrits à l'établissement de leur choix et signent à cette occasion un contrat avec celui-ci.

Les personnes ayant fait leurs études dans les établissements supérieurs des pays étrangers peuvent poursuivre leur formation en Ukraine sur la présentation des documents qui attestent le niveau de qualification acquis. Les personnes diplômées souhaitant poursuivre leur carrière dans le domaine de la recherche scientifique sont admises en tant que boursiers de thèse de doctorat sous condition d'avoir démontré les capacités requises à ce genre d'activités.

Après avoir choisi l'établissement d'enseignement supérieur, les titulaires du baccalauréat marocains ont plusieurs possibilités, à savoir :

- obtenir l'invitation à s'inscrire directement auprès de l'établissement de leur choix ;
- obtenir l'invitation à s'inscrire à une Université ou à une Grande école de leur choix par l'intermédiaire du Centre national ukrainien des études supérieures internationales Ukrainian State Center for International Education (organisme public chargé des étudiants étrangers) ;
- dans le cas où l'établissement de leur choix a délégué le recrutement des étudiants étrangers à des sous-traitants, ce qui est légal, il convient de passer par une agence d'intermédiaires accréditée par le Centre national ukrainien des études internationales et dûment enregistré au Maroc.

Pour éviter tout abus ou malentendu il est conseillé aux candidats de ne pas faire appel aux personnes privées ou agences non accréditées, mais uniquement aux intermédiaires accrédités par le Centre national ukrainien d'études supérieures internationales et enregistrés au Maroc et avec lesquels il convient de passer un contrat écrit qui détaillera les services qui seront rendus.

• **Les modalités et les dates d'inscription :**

L'accueil des étudiants étrangers aux facultés préparatoires est assuré à partir de 15 août jusqu'à 15 novembre. La préinscription commence au début du mois de mai. Le dossier de préinscription doit comporter :

- Le questionnaire rempli selon le modèle en vigueur ;
- Une copie légalisée du certificat d'études secondaires avec le relevé des notes ;
- une photocopie du passeport (les 3 premières pages) ;
- une lettre de motivation.

Si le dossier est accepté, l'intéressé obtient par retour du courrier une «Invitation pour études» officielle délivrée à son nom par le Ministère de l'Education et des Sciences de l'Ukraine. Le paiement des frais d'études et d'autres dépenses sont effectués par l'intéressé après son arrivée sur place.

Conditions d'obtention du visa

Tout dossier de demande du visa étudiant doit être présenté par l'intéressé personnellement lors de l'interview au Service consulaire de l'Ambassade d'Ukraine à Rabat. Il doit comporter les éléments suivants :

- L'invitation délivrée par un établissement d'enseignement supérieur en Ukraine.
- L'attestation du baccalauréat légalisé par la commune urbaine, la préfecture et le Ministère des Affaires étrangères et de la Coopération du Maroc (Direction des Affaires Consulaires et Sociales) ;
- Le relevé des notes du baccalauréat légalisé par la commune urbaine, la préfecture et le Ministère des Affaires étrangères et de la Coopération du Maroc (Direction des Affaires Consulaires et Sociales);
- L'extrait d'acte de naissance légalisé par la commune urbaine, le Tribunal de première instance et le Ministère des Affaires étrangères et de la Coopération du Maroc (Direction des Affaires Consulaires et Sociales);
- Le certificat médical d'aptitude physique sur l'état de santé ne datant plus de deux mois avant la date du départ en Ukraine. Ce document doit être légalisé par la Délégation régionale de la Santé

publique, la préfecture de la ville et le Ministère des Affaires étrangères et de la Coopération du Maroc (Direction des Affaires consulaires et sociales);

- Le certificat VIH avec le résultat négatif (document original avec le cachet du laboratoire et la signature du médecin);
- Un formulaire de demande de visa dûment rempli et signé plus trois photos d'identité 3 sur 4 cm, sur fond clair représentant 70 à 80% de la photo.
- Le passeport pour voyager à l'étranger plus une photocopie des pages principales du passeport (comportant la photo, la date de validité du passeport, divers visas). Le passeport doit répondre aux exigences suivantes:
 - sa durée de validité doit dépasser de 3 mois au moins la date de l'expiration du visa demandé;
 - il doit être délivré au cours des 10 dernières années;
 - il doit comporter impérativement 2 pages de libres.
- Une photocopie de la carte nationale d'identité.
- Le relevé bancaire de l'un des parents de trois derniers mois avant de déposer le dossier pour le visa ou 3 derniers bulletins de salaire.
- L'attestation de prise en charge rédigé par un des parents et légalisé par la Commune urbaine.

Concernant les frais de traitement de dossier veuillez consulter la grille tarifaire sur le site de l'Ambassade d'Ukraine : <http://morocco.mfa.gov.ua>

Important : Des documents supplémentaires pourront être demandés si jugé nécessaire. Chaque document repris sous les numéros 1, 2, 3, 4, 5, 6 et 11 doit être accompagné de sa photocopie recto verso.

Avant de se présenter avec le dossier de demande de visa l'intéressé(e) doit prendre rendez-vous à l'Ambassade par tél. : 05.37.65.78.40 à partir du 1er août.

A noter : La durée de validité d'un visa étudiant est de 45 jours. Le candidat étranger doit organiser son départ de manière à avoir le temps durant cette période pour faire le voyage en Ukraine, s'installer, s'inscrire à l'établissement d'enseignement supérieur et accomplir les démarches en vue d'obtention de sa carte de séjour.

Après l'arrivée de l'étudiant étranger en Ukraine, l'Université l'assiste dans ses démarches en vue de son enregistrement auprès du service local d'immigration. Il faut aussi prévoir la nécessité, une fois sur place, de souscrire une police d'assurance médicale valable pour l'Ukraine.

Les étudiants étrangers peuvent travailler en Ukraine seulement à condition de l'obtention du permis de travail auprès des autorités compétentes.

• **Les bourses et les frais d'études :**

Le Gouvernement ukrainien offre des bourses pour les étudiants étrangers dans le cadre des accords bilatéraux. Pour tous les renseignements supplémentaires il faut s'adresser au Ministère de l'Education et des Sciences de l'Ukraine. Les frais moyens annuels (études et hébergement dans les cités universitaires) varient selon le type de formation choisi. A titre indicatif, le coût d'une année à la faculté préparatoire s'élève au moins à 9000 Dhs, à la faculté principale – au moins à 13500 Dhs, à la préparation de la thèse de doctorat – au moins à 22500 Dhs, du stage pratique – au moins à 2700 Dhs par mois.